

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 9 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, Maire

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, Mme CAZAUBON Isabelle, M. LALANNE Romain, M. LAPORTE Aurélien, M. CAUBRAQUE Bertrand M. DANDY Jérôme, M. REDON Jean-Louis, Mme LARRAZET Marina Mme TAUZIN-DAUGA Magali, ;, Mme BRETHERS Caroline
Excusée : Mme DOTTER Maryline.

Secrétaire de séance : Mr Romain LALANNE

Date de convocation : 6 avril 2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2021

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021.

DCM 2021/02/01/B1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil que du fait de la suppression de la taxe d'habitation (TH), la commune ne vote plus les taux de la TH. Celle-ci est compensée d'une part par l'affectation aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), d'autre part par un coefficient correcteur pour une compensation à l'euro près.

Il informe le conseil qu'il convient de voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal et du taux départemental de la TFPB de 2020.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16)

VU L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le taux départemental 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 16,97%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour,

FIXE les taux d'imposition pour **l'année 2021** comme suit :

	Taux 2021	Bases 2021	Produits 2021
TFB	36,57	149 900	54 818
TFNB	64,21	15 500	9 953

Réception en préfecture le : 21/04/2021

DCM 2021/02/02B1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE DE BANOS

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, **VOTE, par 10 voix pour**, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice **2021** :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	81 476,00	(dont 7 700,00 de RAR)
Recettes	:	81 476,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	221 298,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	221 298,00	(dont 0,00 de RAR)

Réception en préfecture le : 23/04/2021

DCM 2021/02/03/S1 : MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DU COMPTEUR D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des nombreux travaux à prévoir sur le réseau d'eau de la commune il est nécessaire de relever le tarif de location du compteur d'eau potable qui n'a pas été révisé depuis plus de 20 ans.

Le tarif de location du compteur d'eau sera donc de :

- 10,00 €/Semestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DÉCIDE de fixer le tarif de location du compteur d'eau à **10,00 €/Semestre** à compter du ^{1er} janvier **2021**,

-AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application ces nouveaux tarifs,

Réception en préfecture le : 23/04/2021

DCM 2021/02/04/S1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE DES EAUX DE BANOS

Après examen et délibération, le conseil municipal **vote par 10 voix pour**, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice **2021** :

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	31 664,07 (dont 2 000,00 de RAR)
Recettes	:	31 664,07 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	30 838,08 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	30 838,08 (dont 0,00 de RAR)

Réception en préfecture le : 23/04/2021

DCM 2021/02/05/B1 : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE C.A.U.E.

VU la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et notamment son article 1^{er}

VU la loi sur la maîtrise d'Ouvrage Public du 12 juillet 1985

CONSIDERANT la création du CAUE des Landes à l'initiative du Conseil Général le 9 janvier 1981

CONSIDERANT les actions à caractères pédagogiques du CAUE afin de promouvoir des politiques publiques qualitatives au travers de mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et des collectivités.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. des landes afin de bénéficier de conseils qualitatifs architecturaux et paysagés et d'optimiser ainsi les travaux d'aménagement pour la mise en valeur du bourg.

Il informe le conseil qu'une participation volontaire et forfaitaire de 1500,00 € sera versée par la collectivité pour cet accompagnement selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la convention
- 50% à l'achèvement de la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement avec la CAUE des Landes pour une durée d'un an plus. En cas de besoin ce terme pourra être reporté par avenant.

- **DIT** qu'une participation volontaire et forfaitaire de 1500,00 € sera versée par la collectivité pour cet accompagnement selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la convention
- 50% à l'achèvement de la convention

Réception en préfecture le : 27/04/2021

DIVERS :

SOCIAL : Mr le maire informe le conseil municipal que l'Association « Roulons Solidaire » recherche des chauffeurs bénévoles pour transporter des personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer pour certains besoins de nécessité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Table des délibérations de la séance du 09 avril 2021

2021/02/01/B1 –Vote des taux d'imposition 2021 de la commune de Banos
2021/02/02/B1 – Vote du budget primitif 2021 de la commune.

2021/02/03/S1 – Modification du tarif de location du compteur d'eau potable Service des Eaux de Banos.

2021/02/04/S1 – Vote du budget primitif 2021 du service des eaux de Banos

2021/02/05/B1 – Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE des Landes

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
LAPORTE Jean-Louis, Maire.	
LALANNE Romain	
CAZAUBON Isabelle	
LAPORTE Aurélien	
CAUBRAQUE Bertrand	
DANDY Jérôme	
REDON Jean-Louis	
DOTTER Maryline	Excusée
LARRAZET Marina	
TAUZIN-DAUGA Magali	
BRETHES Caroline	